

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

## AMENDEMENT

N° 393

présenté par

M. Cinieri

-----

### ARTICLE 39

Supprimer les alinéas 3 à 19.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, suivant l'avis du Conseil d'État, tend à empêcher la procédure de législation par voie d'ordonnance.